

# Avertissement légal

*Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis uniquement à titre d'information. Bien que le gouvernement du Manitoba ait veillé à ce que cette information soit préparée et compilée avec soin, vous êtes prié de vous renseigner vous-même ou de demander l'avis d'un professionnel avant d'entreprendre quoi que ce soit qui pourrait toucher vos intérêts personnels ou ceux de votre famille. Le gouvernement du Manitoba n'assume aucune responsabilité pour tout fait, erreur ou omission qui pourraient causer quelque préjudice ou dommage à vous-même ou à votre famille en vertu de la confiance accordée auxdits renseignements. Il est dans votre intérêt de faire preuve de diligence raisonnable au moment de décider de la validité desdits renseignements en ce qui concerne vos propres circonstances.*

## ÉDUCATION

# Programmes et planification

### Qu'est-ce que l'inclusion?

Au Manitoba, les éducateurs se sont engagés à adopter le principe de l'inclusion comme principe directeur.

*L'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Une communauté qui favorise l'inclusion est elle-même dynamique et évolue au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins et en offrant de l'appui, une communauté inclusive permet à ses membres de jouer un rôle pertinent et d'avoir un accès égal aux avantages qui leur reviennent en tant que citoyens.*

*Au Manitoba, l'inclusion signifie améliorer le bien-être de chaque membre de la communauté. En travaillant ensemble, nous pouvons plus facilement jeter les bases d'un avenir meilleur pour tous.*

Pour que l'éducation soit inclusive, il faut fournir à tous les élèves les moyens de soutien et les possibilités dont ils ont besoin pour participer à leur communauté scolaire.

En vue d'appliquer le principe de l'inclusion dans les écoles du Manitoba, les éducateurs :

- s'efforcent de créer, dans les écoles et dans leurs classes, un milieu dans lequel tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins et des capacités différents de ceux des autres, ont un sentiment d'appartenance et peuvent réussir;
- appliquent des méthodes pour enseigner en même temps et de façon efficace à des élèves ayant des besoins très variés en matière d'apprentissage;
- améliorent la capacité des élèves d'accepter les différences;

Grâce à l'éducation inclusive, tous les élèves, quelles que soient leurs capacités, ont une place importante dans la classe et dans la communauté scolaire.



## Pour plus de renseignements

- **A Parent's Guide to Inclusive Education**, publié par Community Living Manitoba, est affiché sur le site de cet organisme :

[www.aclmb.ca/Inclusive\\_Education.html](http://www.aclmb.ca/Inclusive_Education.html)

**Winnipeg** : 204-786-1607

- **Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux** offre du soutien et des encouragements aux parents et aux familles d'élèves qui ont des besoins exceptionnels. Ce document décrit certains des services et certaines des activités auxquels on peut faire appel pour répondre aux besoins de ces enfants à l'école. Ce document est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba :

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/besoin/>

## Que sont les programmes d'éducation appropriés?

Au Manitoba, l'établissement de programmes d'éducation appropriés est défini comme étant :

*un processus de collaboration entre les écoles, les familles et la communauté qui permet aux communautés scolaires de créer des environnements d'apprentissage et de fournir des ressources et des services qui répondent aux besoins de tous les élèves en matière d'apprentissage continu et sur les plans social et émotionnel.*

La Loi sur les écoles publiques indique que les commissions scolaires doivent donner accès à des programmes d'éducation appropriés à tous les élèves qui fréquentent leurs écoles. Le Règlement sur les programmes d'éducation appropriés (155/2005) a été pris en application de la *Loi sur les écoles publiques*. Il donne aux divisions scolaires des directives pour l'établissement de principes régissant les programmes d'éducation appropriés. Il aborde des sujets comme l'évaluation, les plans éducatifs personnalisés et la transition que représente l'entrée à l'école.

Il y a 37 divisions scolaires au Manitoba. Toutes les divisions doivent respecter les lois, règlements et normes relatifs à l'éducation. Les principes et lignes directrices établis par chaque division scolaire reflètent les besoins et caractéristiques uniques de ses élèves et de sa communauté.



## En quoi consisteront les programmes d'éducation appropriés pour mon enfant?

Tous les enfants peuvent apprendre, mais ils n'apprennent pas tous de la même façon, en même temps ou au même rythme. L'apprentissage est un processus individuel. Ce qui convient à un élève peut ne pas convenir à un autre.

Le diagnostic d'un médecin sur une maladie ou une déficience particulière ne donne pas assez de renseignements pour pouvoir planifier en vue de répondre aux besoins d'un enfant. Les enfants qui ont reçu le même diagnostic ont souvent des capacités et des besoins différents en matière d'apprentissage et les moyens de soutien que l'on doit prévoir ne sont pas les mêmes.

Il y a bien des façons différentes de répondre aux besoins d'un élève en matière d'apprentissage. Si votre enfant qui commence l'école a des besoins exceptionnels dans ce domaine, ou si vous ou l'enseignant titulaire constatez que votre enfant a du mal à apprendre, il faut tenir compte de certains éléments afin de pouvoir planifier de façon adaptée. Pour en savoir plus sur votre enfant et la manière dont il apprend, l'enseignant peut commencer par examiner les aspects suivants :

- compétences sociales ou comportementales
- capacités de communication
- compétences cognitives (d'apprentissage)
- compétences physiques
- compétences sensorielles

L'enseignant titulaire peut se servir de ces renseignements pour adapter l'instruction en classe. L'enseignant peut également demander à d'autres éducateurs de l'aider à établir un plan adapté pour votre enfant.



## Pour plus de renseignements

- La *Loi sur les écoles publiques (Règlement sur les programmes d'éducation appropriés - 155/2005)* est affichée en ligne :

<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250f.php>

- *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Guide pour les services aux élèves (2006)* est un manuel de référence qui contient des renseignements à l'appui des programmes d'éducation appropriés au Manitoba. Ce document est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba :

[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pea\\_guide/docs/document\\_complet.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pea_guide/docs/document_complet.pdf)

- *Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux (2004)* donne des renseignements sur la planification et les programmes pour les élèves qui ont des besoins exceptionnels. Ce document est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba :

[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/besoin/docs/besoins\\_speciaux.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/besoin/docs/besoins_speciaux.pdf)

- **Communiquez avec l'enseignant de votre enfant** si vous avez des questions sur les programmes que suit votre enfant.
- Les conseillers pédagogiques d'**Éducation Manitoba** peuvent vous donner des renseignements sur la planification et les programmes pour les élèves qui ont des besoins exceptionnels.

### Éducation Manitoba

#### Section des services aux élèves

Winnipeg : 204-945-7912

Manitoba, appels sans frais : 1 800 282-8069, poste 7912

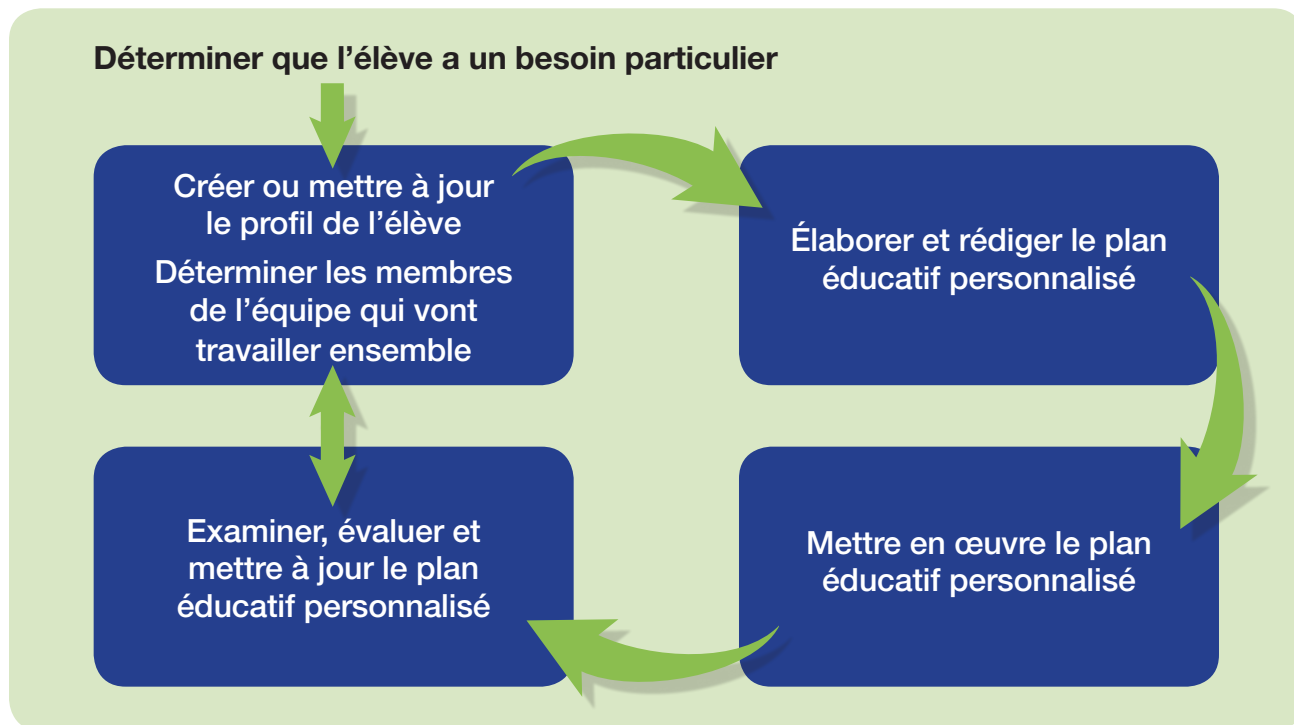
## Qu'est-ce que la planification axée sur les élèves?

La planification axée sur les élèves est un processus dirigé par une équipe et qui permet :

- de cerner quels sont les besoins uniques d'un élève en matière d'apprentissage;
- de déterminer les stratégies d'enseignement, le matériel et les moyens de soutien nécessaires pour répondre à ces besoins;
- de mettre en œuvre ces stratégies, ce matériel et ces moyens de soutien;
- d'évaluer le succès des interventions.



## La planification axée sur les élèves en éducation



La planification axée sur les élèves est le processus par l'intermédiaire duquel les membres des équipes de soutien des élèves, qui comprennent des éducateurs et les parents, collaborent pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Les plans éducatifs personnalisés (PEP) sont le résultat de la planification axée sur les élèves.

### Pour plus de renseignements

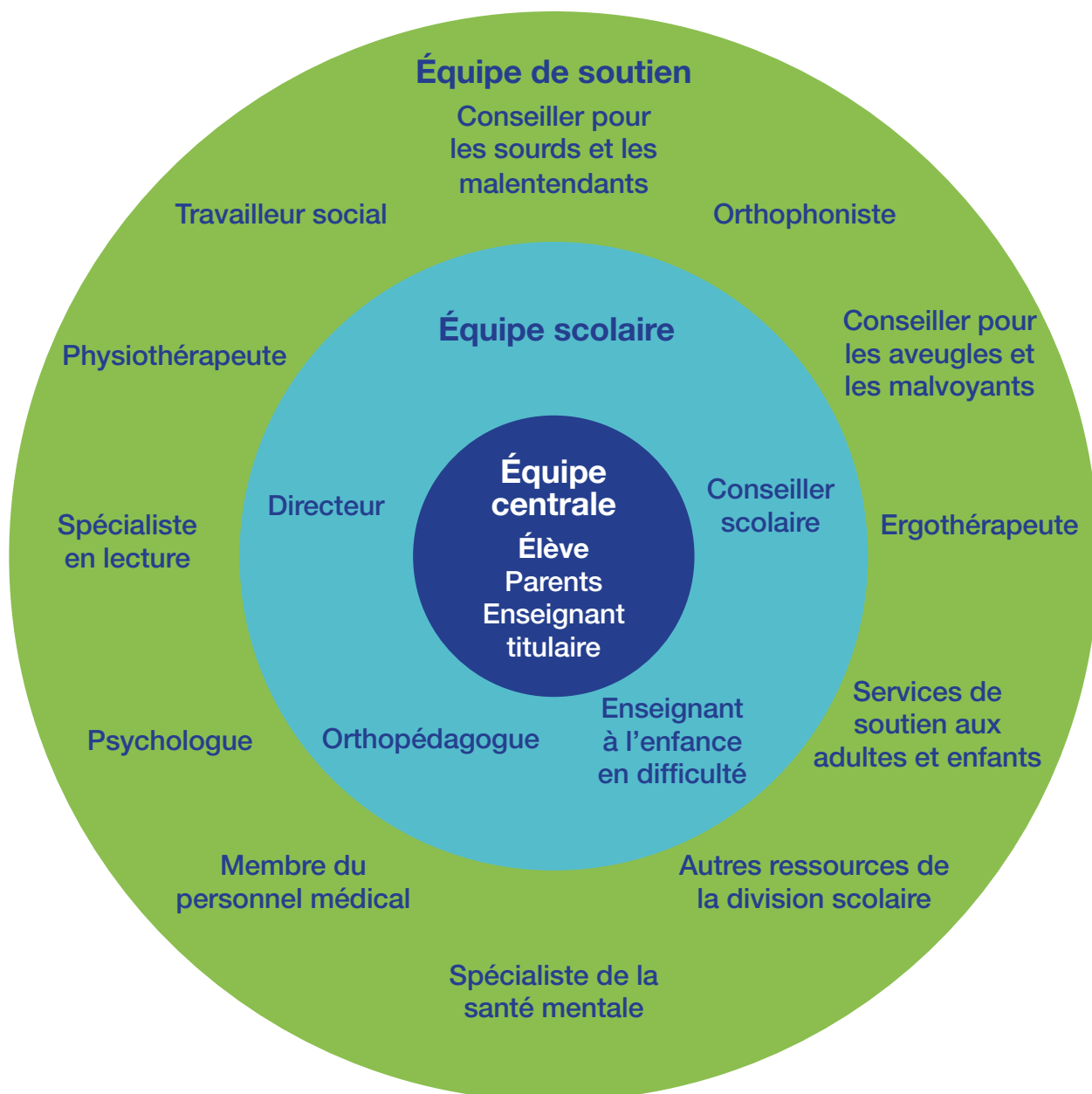
- **Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP** décrit le processus de planification axée sur les élèves et l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans éducatifs personnalisés. Ce document est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba :

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/index.html>

## Qui fera partie de l'équipe de soutien de mon enfant?

Les membres de l'équipe de planification et de soutien de votre enfant dépendront des besoins de l'enfant. En plus de l'enseignant titulaire et des parents, l'équipe peut être composée d'un orthopédagogue, du directeur ou de la directrice, d'un spécialiste scolaire, d'un thérapeute et d'autres personnes.

Le cercle ci-dessous indique les personnes qui peuvent faire partie de l'équipe de soutien de votre enfant :



- **Équipe centrale** : Chaque élève a une équipe de planification centrale.
- **Équipe scolaire** : Cette équipe est constituée de personnes qui peuvent être en contact avec votre enfant quotidiennement à l'école.
- **Équipe de soutien scolaire** : les membres de cette équipe consultent les membres de l'équipe scolaire et leur fournissent des conseils en matière de planification, d'évaluation et de programmes.



Le soutien aux élèves peut aller de stratégies à court terme mises en œuvre dans la classe à des programmes personnalisés complets.

## Participation à l'équipe de soutien de votre enfant

En tant que parent, vous contribuez de façon importante au succès de l'expérience de votre enfant à l'école. Pour bien jouer votre rôle de porte-parole de votre enfant, il est nécessaire que vous soyez un membre actif et informé de son équipe de soutien.

Vous pouvez soutenir votre enfant et participer à sa vie scolaire en :

- entretenant des liens réguliers avec l'école;
- fournissant au personnel des renseignements sur votre enfant et la façon dont il ou elle apprend et se comporte en dehors de l'école;
- jouant un rôle actif pour ce qui est des décisions prises au sujet du soutien à donner à votre enfant;
- posant des questions sur les services et les ressources accessibles.

Il est important que vous sachiez qui fait partie de l'équipe de soutien et que vous compreniez les termes utilisés. Demandez à l'enseignant de votre enfant ou à l'orthopédagogue de vous expliquer les termes que vous ne connaissez pas.



## Pour plus de renseignements

- **Un travail collectif** : *Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux* contient des définitions de termes utilisés dans les écoles et des descriptions courtes du rôle de certains membres du personnel éducatif. Ce document est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba :

[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/besoin/docs/besoins\\_speciaux.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/besoin/docs/besoins_speciaux.pdf)



## Qu'est-ce qu'un plan éducatif personnalisé (PEP)?

Un **Plan éducatif personnalisé (PEP)** est un document élaboré et utilisé par une équipe de soutien. Il indique les mesures prévues pour répondre aux besoins uniques d'un élève en matière d'apprentissage. On peut créer des PEP pour toutes sortes d'élèves ayant des capacités et des besoins très différents. Chaque PEP est conçu spécialement pour un élève. La présentation, la longueur et le contenu du PEP dépend des besoins de l'élève.



### Un PEP :

- est un document écrit;
- est élaboré et mis en œuvre par une équipe;
- contient un plan;
- est élaboré pour répondre aux besoins uniques d'un élève en matière d'apprentissage.

## Que contient le PEP?

En général, un PEP contient :

- des renseignements sur l'identité de l'élève et d'autres renseignements généraux (son nom, son adresse et les noms des écoles qu'il a fréquentées);
- un sommaire du niveau de l'élève dans divers domaines (domaine scolaire, communication, capacités physiques et aptitude à l'autonomie);
- les résultats visés par l'élève;
- des suggestions de méthodes d'enseignement, de matériel et de stratégies à utiliser;
- les dates prévues pour l'évaluation et la révision du plan.



## Que sont les « résultats » dont on parle?

Les **résultats** sont les choses que l'on s'attend à ce que les élèves apprennent. Les programmes d'études provinciaux décrivent les résultats prévus pour chaque matière et chaque niveau scolaire.

Voici un exemple de résultat d'apprentissage général en français langue première, pour ce qui est de la lecture :

- L.1** L'élève sera capable de planifier sa lecture de textes divers, y compris des produits médiatiques, en fonction de la situation de communication et de la tâche à réaliser.

Les **résultats d'apprentissage spécifiques à un élève** sont les choses que l'on s'attend à ce qu'**un élève particulier** sache et puisse faire à la fin de l'année scolaire. Les résultats d'apprentissage spécifiques à un élève **ne sont pas** liés aux programmes d'études provinciaux.

Voici un exemple de résultat d'apprentissage en lecture fonctionnelle spécifique à une élève :

- En juin au plus tard, Catherine sera capable de trouver par elle-même dans le journal quotidien des renseignements demandés, avec un taux d'exactitude de 90 %, dans la classe de français de 9<sup>e</sup> année.**

Au cours du processus de planification axée sur l'élève, l'équipe de soutien de votre enfant décidera des résultats à atteindre par celui-ci; ces résultats peuvent être les résultats prévus dans les programmes scolaires ou des résultats spécifiques à sa situation, ou les deux. Ces décisions figureront dans le PEP de votre enfant.



Si vous avez des questions à poser au sujet des résultats visés par votre enfant, adressez-vous à son enseignant.

## Quel est le rôle des parents dans le processus d'établissement du PEP?

Les parents sont des membres précieux de l'équipe de soutien de leur enfant. Vous avez le droit de participer à l'élaboration et à la mise à jour du PEP de votre enfant. Tous les membres de l'équipe de soutien participent à la prise de décisions et partagent l'information. En tant que parent, vous pouvez faire part à l'équipe :

- des renseignements médicaux les plus récents en ce qui concerne votre enfant;
- des objectifs de votre enfant que vous l'aidez à poursuivre à la maison de façon continue;
- les techniques d'apprentissage et de soutien comportemental que vous utilisez et qui donnent de bons résultats.

Le fait de donner ces renseignements aux autres membres de l'équipe de soutien peut avoir un effet positif sur l'expérience de votre enfant en matière d'apprentissage.

## Comment savoir quelles sont les attentes en ce qui concerne les devoirs?

Les résultats d'apprentissage prévus par les programmes d'études et ceux qui sont spécifiques aux élèves sont des descriptions de ce qu'ils sont censés apprendre. Il s'agit de **l'objectif** qu'ils visent.

Les enseignants préparent des activités variées et se servent de différentes stratégies et de matériel pédagogique pour aider les élèves à atteindre les résultats prévus. Les activités en question sont les **moyens** utilisés pour atteindre les résultats visés.

L'enseignant de votre enfant pourra vous dire ce que votre enfant est en train d'apprendre et les activités auxquelles il participe. La communication entre l'école et la famille peut se passer à l'aide de différents moyens :

- **Un agenda** – Les devoirs, les travaux personnels, les dates limites et les renseignements importants sont consignés chaque jour dans ce livret.
- **Communication électronique** – L'enseignant de votre enfant peut avoir organisé un site Web pour la classe ou envoyer des informations et des rappels régulièrement par courriel.
- **Carnet de communication** – Votre enfant peut avoir un carnet de communication dont vous-même et l'enseignant pouvez vous servir chaque jour pour inscrire des renseignements importants au sujet de votre enfant.



Discutez avec l'enseignant de votre enfant de la façon la plus efficace de communiquer régulièrement au sujet de votre enfant et des programmes scolaires qu'il suit.

## Comment saurez-vous si votre enfant répond aux attentes établies?

L'enseignant de votre enfant pourra vous parler du rendement et des progrès de votre enfant dans un certain nombre de domaines. La plupart du temps, dans les écoles, ceci se produit régulièrement au cours de l'année. Ce genre de rapport peut aussi avoir lieu à l'occasion des rencontres prévues pour réexaminer le PEP de l'élève, ou à d'autres moments.



Si vous avez des questions à poser au sujet des résultats visés par votre enfant ou des préoccupations au sujet de son rendement, adressez-vous à son enseignant.

### Pour plus de renseignements

- **Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP** donne des renseignements sur la planification de l'éducation pour les élèves ayant des besoins exceptionnels, ainsi que sur l'élaboration des PEP. Ce document est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/index.html>

- **L'enseignant de votre enfant** peut répondre aux questions précises que vous voudriez poser sur les programmes d'éducation que suit votre enfant ou le PEP de celui-ci.
- Les conseillers pédagogiques d'**Éducation Manitoba** peuvent vous donner des renseignements généraux sur les PEP et la planification pour les élèves qui ont des besoins exceptionnels.

#### Éducation Manitoba

#### Section des services aux élèves

Winnipeg : 204-945-7912

Manitoba, appels sans frais : 1 800 282-8069, poste 7912

## Quel genre de soutien financier mon enfant recevra-t-il à l'école?

Le financement des divisions scolaires publiques du Manitoba est administré par la Direction des finances des écoles du ministère de l'Éducation et par la Commission des finances des écoles publiques. Les divisions scolaires décident comment utiliser les fonds reçus pour offrir des programmes scolaires appropriés à tous les élèves.

Le financement est de deux types :

### L'aide de base

- est fournie pour tous les élèves;
- est calculée en fonction du nombre total d'élèves dans la division scolaire;
- est composée entre autres de fonds pour l'aide à l'enseignement, le matériel scolaire, les technologies de l'information, les services de counselling et d'orientation, et les subventions pour services aux élèves.

### L'aide par catégorie

- est fournie aux divisions scolaires pour financer les services nécessaires pour répondre aux besoins d'élèves précis;
- est composée entre autres de subventions pour l'anglais langue additionnelle, de subventions pour coordonnateur ou spécialiste et de fonds pour les élèves à besoins spéciaux de niveau II ou III.

### Pour plus de renseignements

- **Financement des écoles** contient des renseignements sur les fonds fournis aux écoles publiques et est affiché sur le site Web d'Éducation Manitoba :  
[http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/finan\\_ecole/](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/stat/finan_ecole/)
- **Éducation Manitoba** donne des détails sur l'aide par catégorie pour les besoins spéciaux de niveaux II et III, et des descriptions des besoins exceptionnels qui font partie de ces catégories sur son site Web :  
<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/finance/niveau2-3.html>
- **Communiquez avec l'école de votre enfant** – si vous avez des questions à poser sur l'aide de niveau II ou III, mettez-vous en rapport avec le directeur de l'école.